

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Victoria Lauzon

<https://www.cadre21.org/membres/8bc0a694ae3963f693223b0a>

Date d'obtention : 2022-11-11 16:09:38

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Continuer d'intervenir avec bienveillance. Continuer de protéger l'intégrité de chacun des élèves concernés. Importance de rencontrer les jeunes concernés rapidement pour diminuer l'ampleur. Ne jamais regarder le contenu de l'appareil.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je connais mieux les limites de mes interventions ainsi que la procédure à suivre. Je pourrai mieux expliquer aux élèves l'importance de la situation lorsque ça se produira.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ferai particulièrement attention à la bienveillance, le respect et le lien de confiance entre les élèves et moi.